



PRINCIPALES INSTRUCTIONS.....	2
ORGANISATION GENERALE.....	3
1. Introduction.....	3
2. Accessibilité.....	3
3. Info constructeurs de stand.....	4
a. Construction de stand.....	4
b. Montage.....	5
c. Démontage.....	5
d. Commandes biens et services.....	6
e. Ligne de temps – Préparatifs.....	7
f. Ligne de temps – Sur place.....	8
4. Documents pour exposants et constructeurs de stand.....	9
4.1 Accès	
a. Introduction.....	9
b. Laissez-passer.....	9
c. Cartes d'entrée.....	9
d. Abonnements de parking	10
e. Carte d'approvisionnement.....	10
4.2 Autres	
f. Bon pour catalogue	10
g. Dernières instructions.....	10



1. Lisez ce vadémécum attentivement!

2. Informations importantes:

- a. Naviguez vers votre compte en ligne personnel. (Plan du stand, commandes, adaptez vos données de contact, etc.).
- b. Commandez à temps, les prix augmentent automatiquement après un certain temps (où et quand commander : voir p. 6).
- c. Les cartes d'entrée et laissez-passer pour exposants et constructeurs de stand vous seront envoyés début octobre (informations p. 9 et 10).

3. Premières choses à faire:

- a. Envoyez ce vadémécum, ainsi que le lien vers votre compte en ligne personnel à votre constructeur de stand.
- b. Envoyez-nous votre photo & logo en haute résolution.
- c. Créez/activez votre compte sur le webshop de Bruxelles Expo (informations p. 6).
- d. Envoyez la charte de sécurité dûment remplie à Bruxelles Expo.

4. A surveiller en 2021:

- a. **L'évacuation** devra être terminée pour le vendredi **12 novembre à 14h**.
- b. La hauteur standard est de 3m, une fois cette limite dépassée, vous êtes responsable pour la finition de l'arrière de votre construction.
- c. Respectez les limites de votre stand !
- d. Prévoyez un extincteur sur votre stand (stand > 72m²).
- e. **Si vous avez une armoire électrique ou lance d'incendie sur votre stand, celle-ci doit rester accessible à tout moment** (les portes doivent pouvoir s'ouvrir entièrement et le personnel doit pouvoir se tenir à minimum 1 mètre du matériel électrique).
- f. Les camions < 3.5 t ne pourront pas se joindre au convoi au moment du démontage et n'auront accès au site de Bruxelles Expo que une fois que le convoi est entièrement rentré.
- g. Pendant le montage et le démontage, les couloirs doivent rester libres (min. 1m).
- h. **Tenez notre site web à l'œil en 2021 afin de rester au courant des dernières informations et mesures à suivre dans le cadre du Covid-19.**



MEUBELBEURS
SALON DU MEUBLE
BRUSSEL · BRUXELLES

ORGANISATION GENERALE

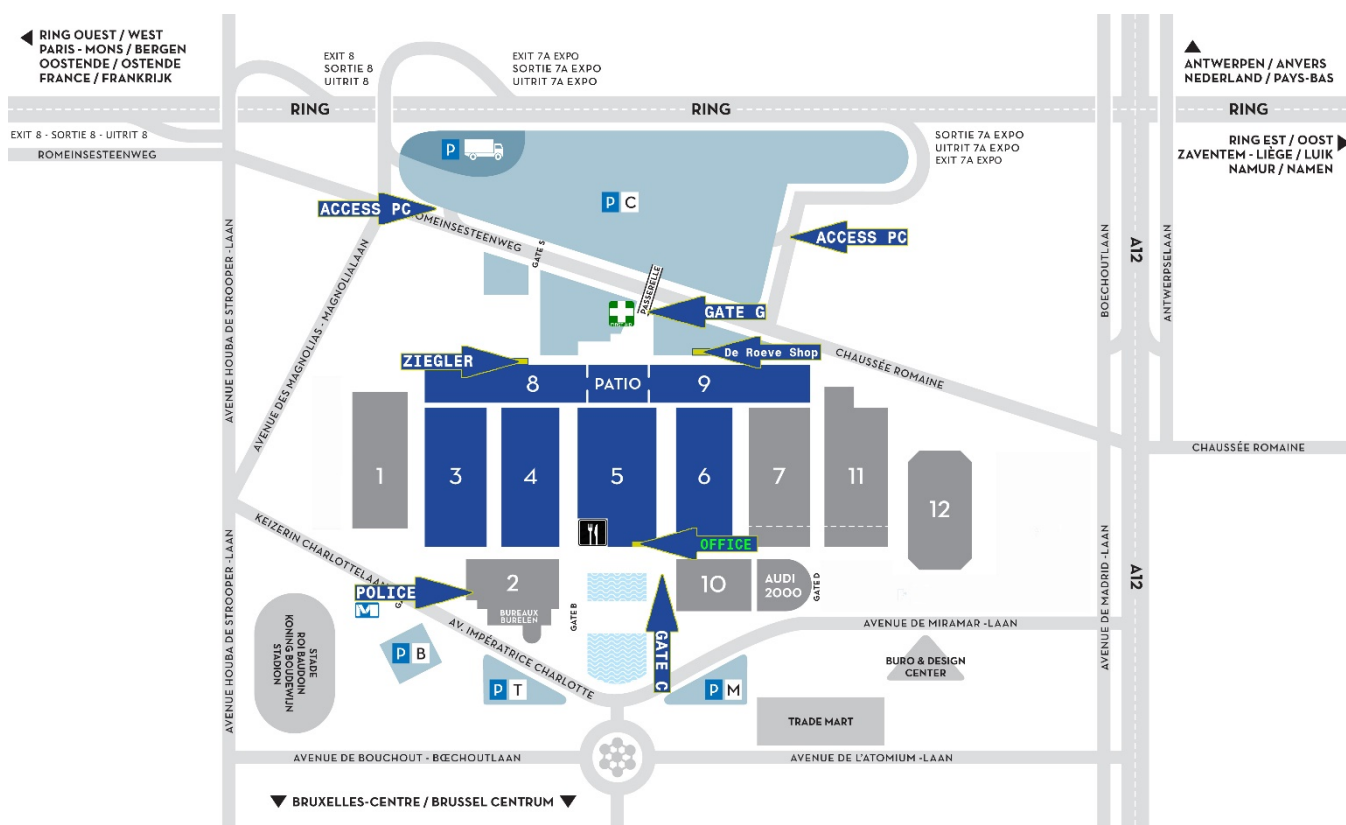
1. Introduction

Cher exposant, lisez ce vadémécum attentivement afin d'être bien préparé pour le salon. Vous y trouverez toutes les informations pratiques quant à votre participation. Si vous n'y trouvez pas réponse à une certaine question, n'hésitez surtout pas à nous contacter !

N'oubliez pas que ce vadémécum est disponible **en ligne sur votre compte personnel**, où vous trouverez entre autres le plan de votre stand ainsi que le lien vers le webshop de Bruxelles Expo pour placer vos commandes. Le lien pour y accéder vous a été envoyé par e-mail.

2. Accessibilité

Bruxelles Expo – Visiteurs et livraisons	Meubelbeurs – Bureau central
BRUXELLES EXPO Place de Belgique 1 1020 BRUXELLES, BELGIQUE	SALON DU MEUBLE BRUXELLES Allée Hof Ter Vleest 5b7 1070 BRUXELLES, BELGIQUE
Tel.: +32 2 558 97 20 E-mail: adm@salondumeuble.be	
Pendant le salon, nos bureaux déménagent vers Bruxelles Expo. Vous nous y trouverez dans le secrétariat à l'avant du hall 5 (à droite de l'entrée principale). Le secrétariat sera ouvert à partir du lundi 01/11 de 8h à 20h.	



3. Info constructeurs de stand

a. Construction de stand

- Téléchargez votre plan de stand en ligne sur votre compte personnel.
- Respectez les limites de votre stand!
- Toute construction ou publicité (affiche, drapeaux, etc.) dans les couloirs est interdite, également en hauteur.
- Tous les stands doivent être autoportants, sans suspension ou soutien contre les murs et plafond. Sauf accord spécial préalable, la hauteur ne peut dépasser 3,5m.
- Si la **hauteur standard de 3m** n'est pas respectée et que, dès lors, votre stand dépasse celui de vos voisins, il est impératif que **la finition à l'arrière de votre construction** soit exécutée non seulement au niveau peinture mais également au niveau des fils électriques ou autres.
- Les stands d'un ou de plusieurs étages doivent être soumis au contrôle d'un organisme agréé. A ce sujet, nous vous prions de consulter notre organisation.
- Lors du placement de votre tapis, l'utilisation d'un ruban autocollant de mauvaise qualité peut entraîner des frais de nettoyage supplémentaires. Ces frais vous seront évidemment portés en compte.
- **Les emballages et déchets doivent être évacués par l'exposant.** Dans la négative, des frais seront portés en compte. Veuillez essayer de placer vos déchets de manière ordonnée afin que d'autres ne les considèrent pas comme une décharge collective. Des conteneurs à déchets peuvent être commandés en ligne.
- **Si vous avez un boîtier électrique sur votre stand, celui-ci doit rester accessible à tout moment** (les portes doivent pouvoir s'ouvrir entièrement et le personnel doit pouvoir se tenir à **minimum 1 mètre** du matériel électrique). Les **raccordements pour eau ou incendie** situés sur votre stand doivent **également** rester accessibles à tout moment ! (Les raccordements sont indiqués sur votre plan).



- Des mesures spécifiques sont d'application concernant la sécurité incendie et le raccordement électrique. Nous vous enverrons la réglementation sur simple demande ou vous pouvez la télécharger sur votre compte en ligne personnel. Un organisme de contrôle agréé veille à ce que les consignes soient respectées.
- Pendant le montage et le démontage, les couloirs doivent rester libre (min. 1m) afin que d'autres exposants ne voient pas l'accès à leur stand bloqué.
- Les **voitures privées** n'auront pas accès à l'enceinte du Heysel durant le montage et le démontage. Vous recevrez une dérogation pour décharger dans l'enceinte le jeudi 04/11 après-midi, le vendredi 05/11 après-midi et le samedi 06/11 toute la journée durant maximum une demi-heure.
- Les **véhicules (voitures, camions et remorques) sont interdits** dans les halls d'exposition. Les véhicules déchargés doivent immédiatement quitter l'enceinte desdits halls pour se garer sur le parking C pendant la période de montage. Veuillez informer l'organisateur (secrétariat) avant de vous présenter au parking C. Pour rester sur le Parking C durant le Salon, un abonnement de parking peut être commandé sur le webshop de Bruxelles Expo.
- Les remorques ne peuvent jamais être détachées entre les halls.

b. Montage

- A partir du lundi 1 novembre pour les exposants montants eux-mêmes leur stand ou le laissant monter sous leur responsabilité par un constructeur de stand.
- A partir du mercredi 3 novembre pour les exposants laissant monter les panneaux de séparation par le Salon du Meuble.
- A partir du jeudi 4 novembre pour les exposants ayant commandé un stand clé-en-mains ou un stand dans les segments Square et Holland à la Carte.
- Les heures de montage sont de 7h du matin à 20h du soir. Il est possible de commencer plus tôt et de terminer plus tard si vous prévenez l'organisation à l'avance ou pendant la période de montage au secrétariat à l'avant du palais 5.
- Pré-montage est possible moyennant rétribution, veuillez contacter notre organisation.
- Tout camion ou camionnette désirant accéder à l'enceinte du Heysel doit obligatoirement posséder un **laissez-passer** (à télécharger en ligne sur votre compte personnel). Des suppléments peuvent être commandés. **Laissez-passer oublié**: à obtenir au secrétariat à **5€/pièce**. N'oubliez pas votre constructeur de stand!
- Les constructeurs de stand (sans véhicule) peuvent entrer dans l'enceinte du Heysel sans autorisation spéciale durant la période de montage et démontage.
- Les marchandises doivent être sur place au plus tard le vendredi 05 novembre et l'aménagement des stands doit être terminé le samedi **06 novembre pour 11h. A partir de ce moment, tous les passages doivent être libérés.**
- Pendant le montage, les exposants et constructeurs de stand trouveront plat du jour, soupe, sandwiches et boissons à l'avant du hall 5.

c. Démontage

- A partir du **mercredi 10 novembre à 18h**. L'emballage des marchandises, les travaux de démontage et le transport ne peuvent débuter qu'après la fermeture du Salon, c.-à-d. après 18h. **Il est permis de travailler jour et nuit** jusqu'au vendredi 14h.
- Pour les ouvriers et constructeurs de stand, l'accès au Salon est interdit avant 18h.
- Le regroupement des camions se fait sur le Parking C. Pour garantir le bon déroulement des opérations, les camions seront réunis par hall. La répartition en groupes et l'itinéraire exact seront communiqués dans les dernières instructions. Attention : **Les camions < 3.5 t** ne peuvent pas participer au convoi et doivent attendre que tous les poids lourds soient entrés dans l'enceinte du Heysel. (Si ceci présente un problème pour vous, veuillez svp nous contacter à temps afin que nous puissions essayer de trouver une solution).
- Les tapis, rubans adhésifs et déchets doivent être enlevés par l'exposant.
- **L'exposant doit restituer son stand dans l'état où il l'a trouvé.** Les traces de souillure et les dégradations éventuelles seront réparées par le Salon du Meuble. Les frais de ces travaux seront facturés à l'exposant.
- Si l'évacuation d'un stand se fait partiellement ou trop tard, le Salon du Meuble sera contraint d'enlever le matériel présent, l'emballage ou le tapis aux frais et risques de l'exposant.
- Les exposants du Square ou Holland à la Carte, ainsi que les exposants ayant commandé un stand clé-en-main doivent avoir évacué leurs stands au plus tard le jeudi 11 novembre à 14h.
- L'évacuation devra être terminée pour le vendredi **12 novembre à 14h**.

d. Commandes biens et services

Les commandes de biens et services se font uniquement en ligne via le webshop de Bruxelles Expo (excepté les services facturés par le Salon du Meuble Bruxelles, voir ci-dessous). Vous trouverez le lien vers ce webshop sur le site web de Bruxelles Expo ainsi que sur votre compte en ligne personnel. Pour toute question dirigée à Bruxelles Expo veuillez-vous adresser à l'adresse e-mail suivante : connections@brussels-expo.be ou par téléphone au +32 (0)2 658 42 55.

Lien webshop Bruxelles Expo : <https://shop.expo.brussels/expo/>

Lien compte en ligne personnel : Envoyé par email

Commandez à temps, les prix augmentent automatiquement après un certain temps :

Commande par	Tarif préférentiel	Tarif standard	Tarif standard + 20%
Bruxelles Expo	Jusqu'au 06/10/21	àpd. 07/10/21	àpd. 30/10/21

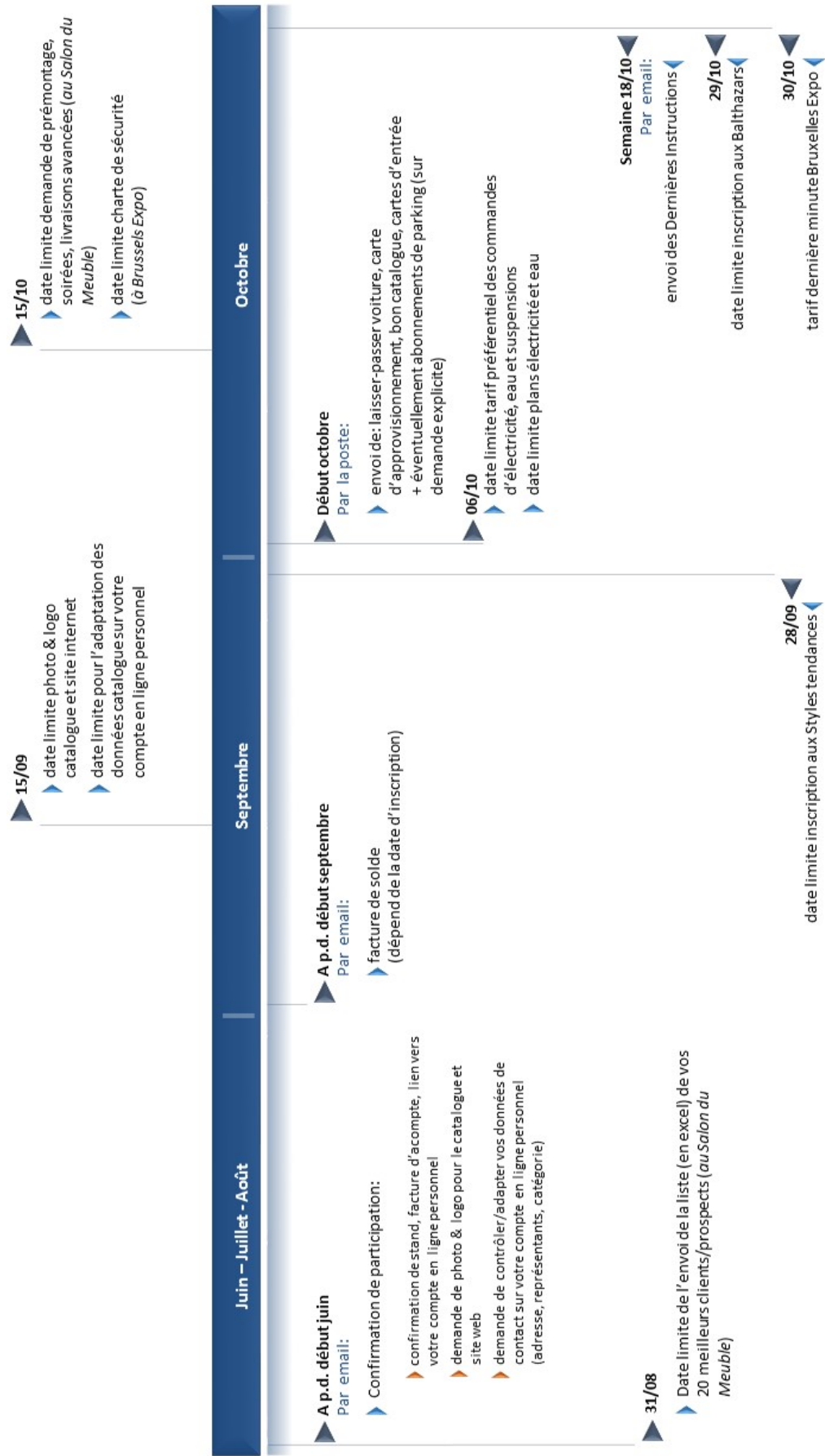
Les commandes des biens et services facturées par Le Salon du Meuble :

- Stands clé-en-main
- Panneaux de séparation et remises
- Conteneurs à déchets
- Publicité supplémentaire dans le catalogue
- Chariot élévateur (sans chauffeur)

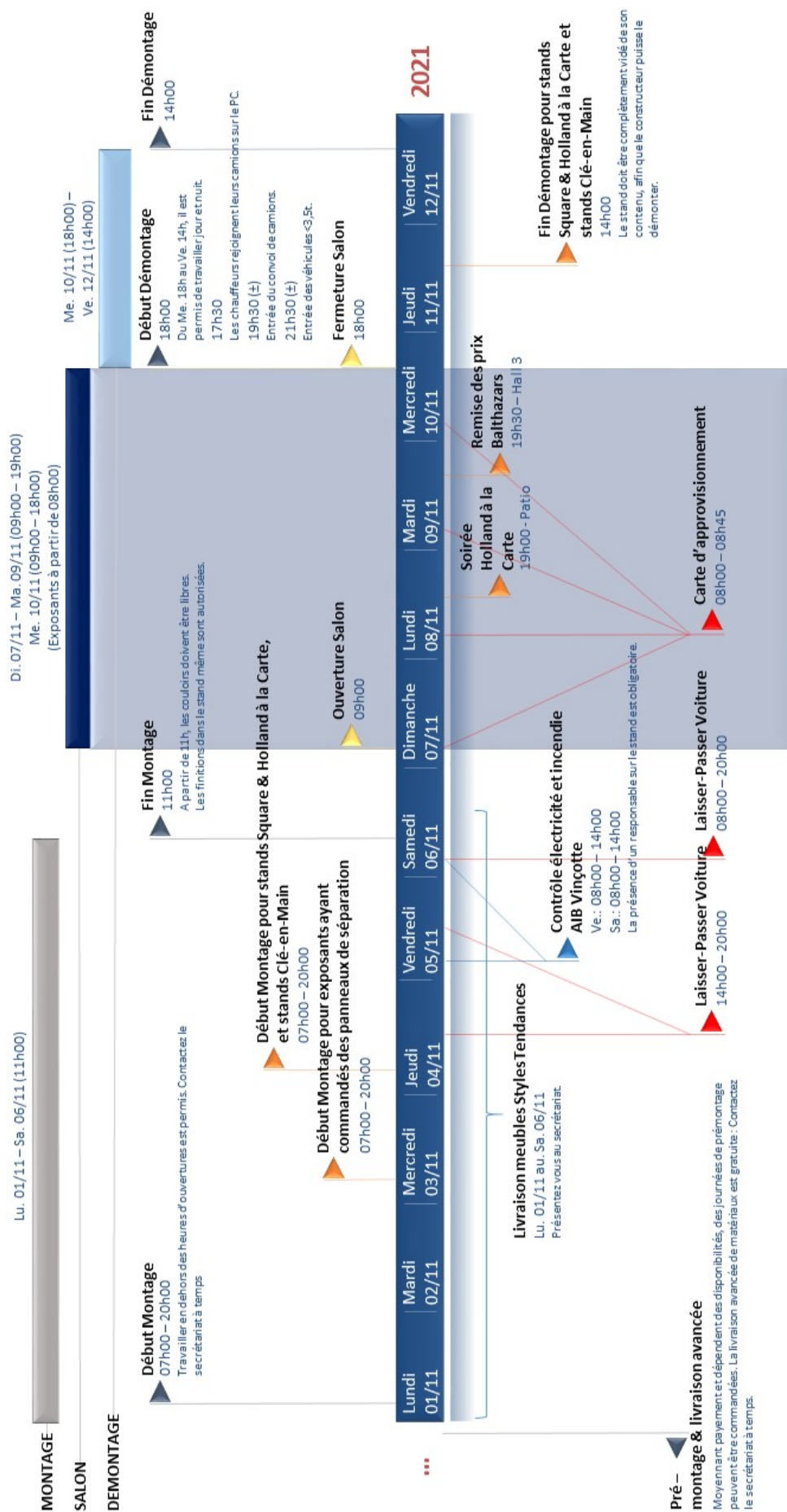
Les commandes des biens et services facturées par Brussels Expo :

- Electricité
- Eau
- Points de suspension
- Parking
- Chariot élévateur (avec chauffeur)
- Mobilier de stand
- Fleurs et plantes
- Nettoyage de stand
- Matériel audiovisuel
- Matériel électrique
- Tapis de stand & sol surélevé
- Hôtesse
- Restauration sur votre stand
- Extincteur
- Ziegler expo logistics
- Autres : Internet, téléphone, gaz, air comprimé, cheminée, ...

e. Ligne de temps – Préparatifs



f. Ligne de temps – Sur place



4. Documents pour exposants et constructeurs de stand

4.1 Accès

a. Introduction

Après la confirmation de votre inscription vous recevrez plusieurs documents nécessaires afin d'assurer une organisation sans encombre. Ci-dessous, vous trouverez une énumération de ces documents ainsi qu'une explication et la période à laquelle ils vous seront envoyés.

b. Laissez-passer

Il y a deux types de laissez-passers: pour camions et voitures. Les deux sont gratuits. Ces cartes permettent à l'exposant et son constructeur de stand d'accéder au site de Bruxelles Expo. Chaque véhicule voulant entrer dans l'enceinte de Bruxelles Expo doit disposer du bon laissez-passer et, une fois déchargée, immédiatement quitter le site.

Le laissez-passer **pour camions** doit être **téléchargé en ligne sur votre compte personnel**.

Attention : Chaque chauffeur qui se présente sans laissez-passer, devra obligatoirement se présenter au secrétariat afin d'en acheter un (5€/pièce) avant de pouvoir entrer. Les laissez-passers pour camions sont obligatoires pendant toute la période du montage. La lettre capitale (A,B,C,D,E) indique dans quel groupe les camions doivent se ranger sur le parking C pour le convoi avant le départ du démontage.

Le laissez-passer **voitures** vous est **envoyé début octobre (par la poste)**. Chaque exposant ne reçoit que un seul laissez-passer voitures. Les périodes pendant lesquelles les voitures sont permises d'accès, sont clairement indiquées sur le document même. **Attention :** Mis-à-part ces périodes bien définies, toute voiture est interdite sur le site !

c. Cartes d'entrée

Les cartes d'entrée vous sont **envoyées début octobre (par la poste)** et sont gratuites. Vous recevez 1 carte par 10m² avec un minimum de 5 et un maximum de 50. Nous vous prions de ne pas donner ces cartes à vos clients. Notre organisation s'occupe personnellement de les inviter, afin de pouvoir les enregistrer.

Voulez-vous être certains que vos meilleurs acheteurs ont été invités, contactez-nous avant le 31 août !

d. Abonnements de parking

Les abonnements de parking peuvent uniquement être commandés sur le webshop de Bruxelles Expo.

Pendant le montage et démontage, les camions peuvent se garer gratuitement sur le parking C. A cet effet, le chauffeur doit d'abord se présenter au secrétariat à l'avant du hall 5. Pour la durée du Salon, un abonnement pour rester sur le parking C doit être commandé.

Le parking S étant définitivement fermé.

e. Carte d'approvisionnement

La carte d'approvisionnement vous est **envoyée début octobre (par la poste)** et est gratuite. Cette carte permet à l'exposant d'accéder au site de Bruxelles Expo pendant les 4 jours du salon de 8h à 8h45. A 8h45, tous les véhicules doivent avoir quitté le site. Si cette règle n'est pas suivie, le Salon du Meuble se verra obligé de faire remorquer la voiture par la police aux frais du participant.

4.2 Autres

f. Bon pour catalogue

Le bon pour catalogue vous est **envoyé début octobre (par la poste)** et est gratuit. Vous pourrez l'échanger contre le catalogue du salon à chaque entrée ou au secrétariat.

g. Dernières instructions

Les dernières instructions vous sont **envoyées fin octobre (par e-mail)**. Ce document contient un condensé de toutes les mesures pratiques à prendre ainsi que d'éventuels nouveaux éléments informatifs. Lisez-le attentivement afin d'éviter toute mauvaise surprise !

En 2021, tenez les dernières instructions ainsi que notre site web à l'œil afin de rester au courant des dernières informations et mesures à suivre dans le cadre du Covid-19.